



Département du Gard
Mairie de
Molières-sur-Cèze

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2021

Etaient présents : BALME Christel, BELAZZOUG Abdelmalek, BOUIS Florence, DE CHASTENET Cécile, GIOLBAS Martine, MARCHAND Laëtitia, NAVARRO Odette, REMOND Valérie, THOMAS Thierry, VERBRUGGE Dirk, VERCOUTERE Georges.

Etaient absents : AGNIEL Dominique, AUGUSTYNIAC Nicolas, CELLIER Mélissa, NICOLAS Stéphan.

La séance est ouverte à 18h30, voici l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 29 mars 2021.
- Compte-rendu des décisions prises au titre de l'article L 2122.22. (rien)

1. Conventions 30 millions d'amis.

RAPPORTEUR : Cécile DE CHASTENET

Autorisation de signature de la convention tripartie entre la collectivité, la Fondation 30 Millions d'amis et la Chatterie Gysmo représentée par Mme EVRARD. (Cécile)

Dans le cadre de ses obligations sanitaires, la mairie de Molières sur Cèze se doit d'accompagner le contrôle de la population féline. Pour ce faire, elle fait à appel à l'association Gysmo basée à Bessèges. L'objectif étant de capturer les chats, de les stériliser et de les relâcher dans une limite de 50 individus par an.

Cette action n'est pas gratuite et nécessite une participation de la commune à hauteur de 3500 euros pour 50 individus par an.

Afin d'accompagner cette action, la Fondation 30 millions d'amis propose de participer à hauteur de 50% des sommes engagées dans la limite de 50 individus et d'organiser la collecte des sommes qui seront reversées par la Fondation à l'association.

Au regard de ces éléments :

Madame le Maire demande l'autorisation de signer la convention tripartie entre la Mairie de Molières sur Cèze, la Fondation 30 Millions d'amis et la Chatterie Gysmo pour l'année 2021.

Madame le Maire demande l'autorisation au conseil Municipal de pouvoir verser une participation de 1750 euros (50% des frais) directement à la Fondation 30 Millions d'Amis qui paiera ainsi 3500 euros à l'association Gysmo.

**PJ : [Projet de Convention tripartie](#)
[Questionnaire Fondation 30 Millions d'Amis](#)**

Le conseil vote POUR à l'unanimité.

2. Modification convention Ruisseaux couverts.

RAPPORTEUR : Georges VERCOUTERE

Autorisation de signature de la modification de la convention du SIVU des ruisseaux couverts pour l'intégration de deux nouvelles communes : La Vernarède et Portes

Depuis sa création en 2019, l'objectif de ce syndicat (SIVU des ruisseaux couverts) est de mener une réflexion commune avec les collectivités adhérentes sur le suivi et la sécurisation des ouvrages hydrauliques construits dans les vallées cévenoles dans le cadre des exploitations minières. Pour exemple, le SIVU et son coordinateur Jean François RAULET nous accompagne sur la rédaction du schéma directeur des ruisseaux couverts de la commune.

A sa création, le SIVU comptait 7 communes adhérentes (Bessèges, Gagnières, Laval Pradel, Le Martinet, Molières sur Cèze, Robiac-Rochessadoules et Saint Martin de Valgagues). Deux nouvelles communes souhaitent rejoindre le syndicat : La Vernarède et Portes.

Afin de pouvoir entériner ce souhait, il est demandé à Mme le Maire de bien vouloir valider par délibération l'entrée de ces deux nouvelles communes au Syndicat et d'autoriser la modification de l'article 1 des statuts du SIVU afin de pouvoir intégrer ces deux nouvelles communes adhérentes.

PJ : [Courrier du Syndicat](#) [Convention actuelle](#)

Le conseil vote POUR à l'unanimité

3. Avenant au règlement de l'eau

RAPPORTEUR : Thierry THOMAS

Ajout avenant Règlement de l'eau / Coût du Branchement des compteurs

Monsieur Thomas, 1^{er} Adjoint rappelle que la participation demandée pour le branchement d'un compteur n'a pas évolué depuis la délibération du 7 Novembre 2011.

De plus, cette délibération ne faisait pas la distinction entre les nouvelles constructions, les anciennes constructions et les constructions dites hors zone.

Enfin, notre reprise prochaine de la facturation (Mars 2022) et notre action de modernisation du parc des compteurs entraînent de nombreux travaux.

Au regard de ces éléments, les modifications proposées sont les suivantes pour la participation financière au branchement à l'eau potable *:

. **Nouveau branchement pour nouvelle construction dans la limite de 5m inclus entre la colonne d'eau et la limite de propriété la plus proche :**

600 euros

. **Nouveau branchement sur construction existante dans la limite de 5m inclus entre la colonne d'eau et la limite de propriété la plus proche :**

300 euros

. **Nouveau branchement pour nouvelle construction sur une distance supérieure à 5m entre la colonne d'eau et la limite de propriété la plus proche et sous réserve du zonage défini par le schéma directeur en cours de rédaction :**

600 euros + 100 % du devis de la partie complémentaire à la charge du demandeur

. **Nouveau branchement pour construction existante sur une distance supérieure à 5m entre la colonne d'eau et la limite de propriété la plus proche et sous réserve du zonage défini par le schéma directeur en cours de rédaction :**

300 euros + 100 % du devis de la partie complémentaire à la charge du demandeur

Cas particuliers :

. **Habitation existante avec multiplication des points de fournitures (ex: transformation d'un appartement en deux appartements) :**

50 % du devis arrêté par le Service des eaux (sous réserve de pouvoir maintenir une pression satisfaisante pour le service des eaux, et pour l'ensemble des logements).

. **Habitation existante avec changement d'affectation** (ex : passage du local professionnel à une local d'habitation):

300 euros (sous réserve de pouvoir maintenir une pression satisfaisante pour le service des eaux, et pour l'ensemble des logements).

* la tarification s'entend par compteur

PJ : Règlement de l'eau de Molières sur Cèze

Guide pédagogique

Devis estimatif

Le conseil vote POUR à l'unanimité

4. Nouvelle gestion de la facturation de l'eau potable

RAPPORTEUR : Georges VERCOUTERE

Nouvelle gestion de la facturation de l'eau potable

La ville de Molières sur Cèze récupère la gestion comptable (facturation) du service de l'eau en Mars 2022. Pour rappel, c'est la société SUEZ (début du contrat 2012) qui jusqu'à cette date assurera ce service pour une moyenne établie en 700 et 800 abonnés.

Cette récupération impose l'achat d'un logiciel, de la licence associée et d'un terminal numérique.

Plusieurs entreprises ont été consultées et une seule répond à notre demande d'un logiciel « ouvert », c'est-à-dire utilisable avec n'importe quel type de compteur. De plus, une présentation a eu lieu et l'ergonomie du logiciel apparaît comme intéressante. Enfin, ce logiciel peut être utilisé par tout terminal numérique à partir d'Android n°7, version présente sur la quasi totalité des terminaux numériques.

La proposition financière est la suivante :

Entreprise n° 1 JBA SOFT (logiciel ouvert) / Offre : 11420 euros

Terminal numérique type tablette : 450 euros

Maintenance annuelle : 1170 euros

PJ : Devis JBASOFT

Le conseil vote POUR à l'unanimité

5. Ouverture d'un marché public pour l'achat des compteurs d'eau et leur pose

RAPPORTEUR Thierry THOMAS

Achats des compteurs d'eau et pose

La ville de Molières sur Cèze s'est engagée dans une politique volontariste de remise à niveau de son parc de compteurs. Cette action s'inscrit également dans le programme de reprise de la gestion de la facturation de l'eau potable.

Ces nouveaux compteurs et accessoires associées permettront une relève facilitée et surtout un contrôle des installations existantes en vue d'amélioration.

Plusieurs entreprises ont été consultées (projet commande 800 compteurs) :

Entreprise n° 1 : ITRON (solution fermée logiciel) (logiciel et compteur)

Offre : 65900 euros

Entreprise n°2 : KAMSTRUP
Offre : 68000 euros

Entreprise n°3 : ZENNER
Offre : 47000 euros

Au regard des critères édictés lors de la consultation (logiciel ouvert, tarif et durée de vie), c'est l'entreprise n°3 qui répond le mieux : ZENNER

PJ : Devis

Le conseil vote POUR à l'unanimité

6. Ouverture d'un marché public pour l'entretien et l'éclairage public

RAPPORTEUR Florence BOUIS

Contrat d'entretien de l'éclairage public

Notre contrat d'entretien de l'éclairage public avec la SPIE s'est terminé le 31 Mars 2021. Afin de poursuivre ce contrat nécessaire (absence de cette compétence au sein de notre collectivité), nous avons consulté 3 entreprises :

Offre n°1 : BONNEFILLE / 11.516 euros HT

Offre n°2 : LOUBIERE / 5.982,10 euros HT

Offre n°3 : SPIE / 10.705 euros HT

Au regard des offres proposées, nous proposons de retenir la société Loubière pour la somme de 5.982,10 HT (contrat d'un an, reconductible, interventions à la demande).

PJ : Devis

Le conseil vote POUR à l'unanimité

7. Mise en place de la gratuité pour le marché alimentaire et non alimentaire du Vendredi

RAPPORTEUR Christelle BALME

Mise en place de la gratuité (pour le mois de Juin 2021) pour le marché alimentaire et non alimentaire du Vendredi et le marché artisanal du Mardi soir.

Afin d'encourager la reprise du marché hebdomadaire alimentaire et non alimentaire du Vendredi, il est envisagé de rendre gratuit l'accès à l'espace public pour les marchands.

Pour info, la recette moyenne du marché est de 90 euros/mois en période COVID et 150 euros/mois en période Hors Covid

Le conseil vote POUR à l'unanimité

Questions Diverses (sans vote).

Dès que les conditions sanitaires le permettront le conseil souhaite remettre en place le service de navettes pour les habitants qui souhaitent se rendre sur le marché hebdomadaire.

Fin de séance à 20h00.

La secrétaire de séance
REMOND Valérie



BALME Christel



DE CHASTENET Cécile

La Maire
BOUIS Florence



BELAZZOUG Abdelmalek,



GIOLBAS Martine

MARCHAND Laëtitia



THOMAS Thierry



VERCOUTERE Georges



NAVARRO Odette



VERBRUGGE Dirk



